REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
CANTON DE TRETS
METROPOLE D'AIX MARSEILLE-PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2023–62FS
en date du 29 août 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE. AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

« AUDIT ÉNERGÉTIQUE PORTANT SUR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX »

FP/ECO

Exposé des motifs :

La commune de Meyrargues a, de longue date, pris conscience des enjeux liés à la préservation de l'environnement, à la préservation des ressources, à la sobriété énergétique et, il faut bien en convenir, au renchérissement des énergies.
Lauréate de l'Agenda 21 Local, elle a développé des actions en faveur du photovoltaïque, des modes de déplacements doux ou bien encore de la modernisation de son éclairage public.
Aujourd'hui, à la faveur de l'aide exceptionnelle proposée par le département des Bouches-du-Rhône, elle désire lancer une campagne globale d'audit énergétique sur 19 de ses bâtiments (5 433 m²), dédiés à ses services publics ou mis à disposition de ses partenaires.
Au-delà des obligations imposées par le décret tertiaire, la commune veut, entre autres, diminuer ses consommations en énergies, contribuer à la sobriété dans l'utilisation des énergies, réaliser des économies financières et améliorer la performance de son patrimoine comme le confort de leurs utilisateurs.
L'audit portera sur la composition des parois (épaisseurs et isolation), les équipements CVC, le type d'éclairage (parties communes et logements) et tous les autres équipements énergivores.
Il aboutira à des solutions de gains annuels et des scénarios en termes de solutions d'investissement technique chiffrées.
Le coût de l'opération est estimé à 19 500,00 € HT.
L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de 70 %, correspondant ainsi à 11 700,00 € HT.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;
Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :
L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **11 700,00 € HT (Taux 70 %)** pour la réalisation d'un audit énergétique portant sur des bâtiments communaux.

Article 2 :
Le plan de financement est tel que ci-après :

AUDIT ÉNERGÉTIQUE PORTANT SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Coût HT arrondi	Financeurs	Taux	Montants HT
19 500 €	Département 13	60%	11 700 €
	Etat	10%	1 950 €
	Commune	30%	5 850 €
	Total financements	**100%**	**19 500 €**

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.
Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.

MAIRIE DE MEYRARGUES

Le Maire de Meyrargues,

Fabrice Poussardin.

Publié sur le site internet de la commune (https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/) le : 29/09/2023

Le directeur général des services,

Érik Charles Delwaulle

REÇU EN PREFECTURE
le 30/08/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AU-013-211300595-20230829-DEC0023_62F